

South Programme IV

BUILDING A COMMON LEGAL SPACE:

A decade of joint action in the Southern Mediterranean region

Regional Conference, 8-9 June 2022



Conférence régionale « Bâtir un espace juridique commun : une décennie d'action conjointe dans la région du Sud de la Méditerranée » 8 et 9 juin 2022

Casa Mediterráneo, Alicante (Espagne)

Conclusions opérationnelles

La Conférence « Bâtir un espace juridique commun : une décennie d'action conjointe dans la région du Sud de la Méditerranée » a eu lieu à Alicante, en mode hybride, les 8 et 9 juin 2022, dans le cadre du Programme conjoint entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe « Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud IV). La conférence, qui s'est tenue à Casa Mediterráneo, a été organisée avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères d'Espagne, pour célébrer les dix années du lancement du Programme Sud en janvier 2012.

Inaugurée le 8 juin par **M. Pascual Navarro**, Secrétaire d'Etat à l'Union européenne de l'Espagne, **Mme Verena Taylor**, Directrice Générale des Programmes du Bureau de la Direction Générale des Programmes du Conseil de l'Europe, **M. Pascal Odul**, Chef du Secteur Bonne Gouvernance et Sécurité dans la région MENA de la DG-NEAR (UE) et **M. Manuel Montobbio**, Président du Groupe de Rapporteurs sur les Relations extérieures (GR-EXT) du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, la Conférence a réuni plus de 100 représentants d'institutions gouvernementales et indépendantes ainsi que des représentants d'organisations de la société civile bénéficiaires du Programme Sud dans la région du Sud de la Méditerranée, des représentants de l'Union européenne (DG-NEAR et délégations de l'UE dans la région) et du Conseil de l'Europe (Assemblée parlementaire, Comité des ministres, Directions générales opérationnelles et Direction Générale des Programmes).

La Conférence « Bâtir un espace juridique commun : une décennie d'action conjointe dans la région du Sud de la Méditerranée » avait pour objectif :

- De dresser le bilan de dix ans du partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe en faveur de la région du Sud de la Méditerranée sur la base des valeurs partagées entre les deux organisations et en appui aux agendas de réforme des partenaires de la région.

Financé
par l'Union européenne
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

- De mettre en évidence les résultats obtenus dans le cadre du Programme Sud depuis 2012 en mettant l'accent sur la valeur ajoutée du programme¹.
- De tirer des enseignements d'une décennie de coopération tripartite (Union européenne, Conseil de l'Europe, Bénéficiaires du programme), et échanger sur les défis et les perspectives en vue de poursuivre une coopération pertinente, adaptée, efficace et durable dans le cadre de la prochaine phase du Programme Sud.

Pour ce faire, la conférence a compté sur les contributions de MM **Bichara Khader** (Université Catholique de Louvain) et **Haizam Amirah Fernández** (Real Instituto Elcano, Madrid), experts reconnus de la région du Sud de la Méditerranée et sur ses relations avec l'Europe.

La Conférence a souligné la contribution du Programme Sud à la réalisation des engagements des Bénéficiaires du programme aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et notamment aux Objectifs 4 (Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

Les participants ont salué les nombreuses réalisations accomplies depuis le lancement du Programme Sud en 2012. Ils ont mis en exergue les résultats suivants (liste non exhaustive) :

- **L'élargissement de l'espace juridique commun** entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée par :
 - ✓ L'adhésion depuis 2012 de plusieurs pays de la région à des conventions clés du Conseil de l'Europe. La conférence a également salué les processus d'adhésion en cours à des conventions du Conseil de l'Europe, notamment au Maroc et en Tunisie, suite aux invitations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe [*un état des lieux figure à l'annexe*].
 - ✓ L'harmonisation de cadres juridiques de Bénéficiaires du Sud de la Méditerranée avec des standards européens et internationaux, grâce à l'appui du Programme Sud à la préparation/ révision de législation.
- **L'élargissement et la consolidation progressives des relations institutionnelles** entre l'Europe et la région du Sud de la Méditerranée par l'adhésion de pays de la région à des instances du Conseil de l'Europe (par exemple statut d'observateur du Maroc et de la Tunisie auprès de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice), par la participation active de bénéficiaires de la région à des instances au sein desquelles elles sont membres, telles que la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise - Algérie, Maroc, Tunisie, Palestine*²) et à des Accords Partiels du Conseil de l'Europe (dont la liste figure à l'annexe III), et à des réseaux régionaux impliquant les deux rives de la Méditerranée (e.g. Šibenik).

¹ Une sélection des résultats obtenus est disponible en ligne : <https://pip-eu.coe.int/fr/web/south-programme/highlights>

² * Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sur cette question. La Palestine* détient un Statut spécial auprès de la Commission de Venise.

- **Le renforcement des capacités institutionnelles** des bénéficiaires de la région, avec un accent sur les institutions de droits de l'homme et les professionnels du droit (juges, procureurs, avocats) à travers des outils uniques tels que le Programme d'Education aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP), et l'Université pour la démocratie pour le sud de la méditerranée de la Commission de Venise (UniDem Med).
- **La mise en place d'outils adaptés** aux besoins des Bénéficiaires, comme le Mécanisme national d'orientation des victimes de la traite des êtres humains ou les premières plateformes de signalement en ligne dans la région pour lutter contre la cyberviolence des enfants.

Concernant les thématiques spécifiques abordées dans le cadre du Programme Sud, les participants ont salué particulièrement :

- Les réformes normatives et institutionnelles engagées dans le domaine de la **lutte contre la violence à l'égard des femmes**, les efforts de sensibilisation du grand public, de coordination multisectorielle des parties prenantes, de la plus grande prise en compte de cette question par l'institution judiciaire et de la mobilisation continue des organisations de la société civile pour l'orientation et la protection des victimes.
- L'engagement des bénéficiaires à **lutter contre la traite des êtres humains** selon une approche orientée vers les droits de la victime, en adoptant de nouveaux cadres législatifs, en mettant en place des instances nationales de coordination, ainsi que des modalités standardisées de prise en charge et de protection des victimes.
- L'appui **pour protéger et promouvoir les droits des enfants** et lutter contre la violence à leur égard par une plus grande prise en compte des violences multiformes, notamment la violence favorisée par les nouvelles technologies numériques, qui s'est matérialisé par la création de portails de signalement d'images et de vidéos d'abus sexuels d'enfants, et par une volonté de certains bénéficiaires du programme de mettre à niveau leur cadre législatif en la matière, y compris en adhérant aux instruments pertinents du Conseil de l'Europe tels que la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote).
- L'appui aux **réformes dans le domaine de la justice**, par la mise en œuvre des outils de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) au sein des tribunaux et la création de réseaux servant de plateforme de discussion commune et d'échanges de bonnes pratiques sur les questions liées à la qualité et à l'efficacité de la justice au niveau régional.
- Les efforts pour une mise en réseaux des professionnels des médias réunis autour des standards du Conseil de l'Europe en matière **de liberté d'expression** et pour la promotion des standards professionnels et éthiques.
- Les efforts mis en œuvre en matière de **prévention et de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux / le financement du terrorisme**, incluant le renforcement du cadre légal et institutionnel des instances de prévention et de lutte contre la corruption, la sensibilisation croissante aux normes et mécanismes de suivis pertinents du Conseil de l'Europe, la diversification du renforcement des capacités ainsi que la mise en réseau et l'accroissement de la coopération régionale et internationale.

Concernant la méthodologie de travail du Programme Sud, la Conférence a souligné :

- La pertinence de l'approche du Programme Sud, basée sur la **demande des Bénéficiaires** et sur des interventions présentant une claire **valeur ajoutée** au niveau de l'expertise fournie.
- La **complémentarité** entre le Programme Sud et les programmes mis en œuvre au niveau bilatéral, qui agit en véritable multiplicateur dans la diffusion des bonnes pratiques.
- La **flexibilité** du Programme Sud, qui a permis d'adapter son action aux développements politiques dans la région ainsi qu'aux contraintes liées à la crise sanitaire.

Sur la base des échanges très riches et des enseignements d'une décennie de coopération tripartite (Union européenne, Conseil de l'Europe, bénéficiaires du programme), la Conférence a recommandé :

- **D'approfondir le travail en vue de la création progressive d'un espace juridique commun fondé sur une approche universelle des droits de l'homme et sur les principes de l'Etat de droit**, et de multiplier les efforts de sensibilisation de la société civile, pour promouvoir le changement des mentalités à tous les échelons de la société et apporter une réponse tangible aux attentes des citoyens.
- La **finalisation des processus d'adhésion** à des conventions du Conseil de l'Europe, en cours dans plusieurs pays de la région du Sud de la Méditerranée.
- La **promotion active** des conventions les plus pertinentes pour la région, en particulier la Convention sur la Cybercriminalité (Convention de Budapest), dans le domaine de la protection des données personnelles (Conventions 108 et 108+), sur la prévention et la lutte contre la violence à égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), sur la lutte contre la traite des êtres humains, de lutte contre la corruption, et sur l'accès aux documents publics (Convention de Tromsø).
- D'accorder davantage d'attention à la **mise en œuvre effective** des nouveaux engagements internationaux de pays de la région, et de continuer à soutenir la mise en place de nouvelles législations y compris par le renforcement des capacités des acteurs institutionnels.
- D'encourager l'élaboration de **mécanismes coordonnés de prise en charge multisectorielle** des victimes de la traite des êtres humains, des femmes victimes de violence et des enfants victimes d'abus sexuels et de promouvoir les échanges et la coopération à l'échelle régionale.
- De continuer à accompagner **le Réseau des services d'inspection de la justice** des pays du Sud de la Méditerranée dans la mesure où il concerne les institutions chargées de la consolidation de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la moralisation du service public et le renforcement des valeurs d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance, et de poursuivre le soutien aux nouveaux défis de la justice dans la région, notamment ceux liés à l'accès à la justice dans un contexte de justice digitalisée.
- De continuer à appuyer les **instances indépendantes en charge des questions liées aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance** en cours d'établissement

ou d'opérationnalisation dans la région, comme l'illustrent les exemples du Maroc, de la Tunisie et du Liban, en tant que contre-pouvoirs et acteurs d'un Etat démocratique.

- De soutenir les initiatives qui pourraient faire évoluer le cadre législatif dans le secteur des médias en ligne avec les standards internationaux et européens, le développement de standards éthiques et professionnels au sujet de la **protection des journalistes** et de poursuivre le renforcement des capacités en matière de « fact-checking », de lutte contre la désinformation auprès des médias en général et la diffusion des standards en matière de régulation de l'audiovisuel dans la région du Sud de la Méditerranée.
- De continuer à soutenir les pays de la région dans la **réforme** de leur **administration publique** notamment par le renforcement des capacités, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques via les séminaires UniDem Med.
- De **renforcer** la place accordée à la **protection des données personnelles**, en tant qu'enjeu majeur pour la protection des droits de l'homme et de l'état de droit dans la région et au-delà.

Concernant la méthodologie de travail du Programme Sud, la Conférence a recommandé :

- **D'approfondir la dimension régionale du Programme Sud**, tout en préservant des ancrages au niveau national afin d'apporter des réponses ciblées à des stratégies et politiques de réforme nationales.
- De **préserver la flexibilité du Programme Sud** afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes et besoins des Bénéficiaires et aux contextes changeants dans la région du Sud de la Méditerranée, et de faire face à de nouveaux défis.
- De **continuer à promouvoir le réseautage entre pairs sur des sujets d'intérêt commun** à travers des plateformes telles que le réseau HELP des points focaux des écoles nationales de la magistrature et barreaux, le campus régional UniDem Med (Université pour la démocratie), la coopération avec l'Organisation des administrations électorales arabophones (EMBs Arabes), le réseau de coopération du Groupe Pompidou sur les drogues et les toxicomanies dans la région méditerranéenne (MedNET), les réseaux de la CEPEJ ou encore les activités des écoles d'études politiques tunisienne et marocaine formant les jeunes leaders de la région ;
- De renforcer les synergies avec les autres actions mises en oeuvre dans la région **et organisations pertinentes**, y compris les programmes CyberSouth, Euromed Justice, et la Ligue des états arabes.